



**PP 30 06/11/2018**

**Modification du régime social des Activités Sociales et Culturelles des Comités d'entreprise.**

**La CFE-CGC dénonce un processus législatif inutilement anxiogène.**

**CFE-CGC**

**59 rue du Rocher  
75008 Paris  
☎ 01 55 30 12 12  
[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)**

La CFE-CGC a découvert avec grand étonnement le vote en première lecture à l'Assemblée Nationale d'un amendement au PLFSS 2019 visant à plafonner les exonérations sociales sur les prestations des Activités Sociales et Culturelles (ASC) des Comités d'établissement ou d'entreprise (CE).

Présenté au prétexte de clarifier le régime social applicable aux prestations d'ASC, il induit l'application de cotisations sociales sur la plus grande partie des aides prises en charges par les CE pour les activités sociales (aide au départ en vacances, en colonies de vacances pour les enfants, à la pratique sportive...) et culturelles, conduisant mécaniquement à réduire fortement leur volume pour les salariés.

Accompagné d'aucune étude d'impact et discuté trop rapidement pour que les députés présents puissent en apprécier la portée, cet amendement de franc-tireur a généré une forte inquiétude et une grande incompréhension chez les salariés et leurs représentants en charge de la gestion des CE.

**Pierre Jan  
Relations Presse et  
institutionnelles  
01 55 30 12 92  
06 32 05 69 02  
[pierre.jan@cfecgc.fr](mailto:pierre.jan@cfecgc.fr)**

**La CFE-CGC est fermement opposée à cette mesure** : les ASC sont en effet un moyen de permettre aux salariés de pratiquer des activités qu'ils ne pourraient pas exercer sans cette aide et sont souvent le ciment de la cohésion sociale d'un établissement.

La CFE-CGC note que le projet sous-tendu par l'amendement repose sur la volonté de ne pas faire baisser les prestations d'ASC. Sa lecture juridique n'étant pas conforme à l'esprit affiché, la CFE-CGC demande que l'amendement soit annulé dès le début de la discussion du PLFSS au Sénat. **Elle mobilisera ses réseaux et ses militants pour que les ASC soient préservées.**

La CFE-CGC s'inquiète par ailleurs de la dégradation du processus législatif qui vise à voter des dispositions avant d'en comprendre la portée et d'en analyser les conséquences. Cela n'est clairement pas le signe d'un processus efficace. Nos concitoyens attendent un meilleur fonctionnement de nos institutions démocratiques.